

## **ANNEXE II**

# **MODALITES DE CERTIFICATION**

(annexe modifiée par l'arrêté du 29 octobre 2010)

## ANNEXE II a

### REGLEMENT D'EXAMEN

<b>Spécialité PRODUCTION MECANIQUE de Brevet d'Etudes Professionnelles</b>						
<b>INTITULÉ DES ÉPREUVES</b>	Unité	Coef	Scolaires établissements publics ou privés sous contrat, Apprentis CFA ou sections d'apprentissage habilités	Formation professionnelle continue (établissements publics)	Scolaires établissements privés hors contrat, Apprentis CFA ou section d'apprentissage non habilités, Formation professionnelle continue (établissements privés), enseignement à distance, candidats individuels	Durée de l'épreuve ponctuelle
EP1 – Analyse et exploitation de données et préparation d'une production	UP1	4	C.C.F*	C.C.F	Ponctuelle écrite et pratique théorique	4 h
EP2 – Prise en charge d'un poste de production de produits mécaniques	UP2	9 (1)	C.C.F	C.C.F	Ponctuelle : dossier + oral et pratique + écrit PSE	20min (oral) + 4 h (+1h PSE)
EG1 – Français - Histoire – Géographie – éducation civique	UG1	6	Ponctuelle écrite	C.C.F	Ponctuelle écrite	3 h
EG2 - Mathématiques – Sciences	UG2	4	C.C.F	C.C.F	Ponctuelle écrite	2 h
EG3 - Éducation physique et sportive	UG3	2	C.C.F	C.C.F	Ponctuelle	

\* Contrôle en cours de formation.

(1) dont 1 pour PSE